TICKET DES REPUBLICAINS.

POUR GOUVERNEUR,

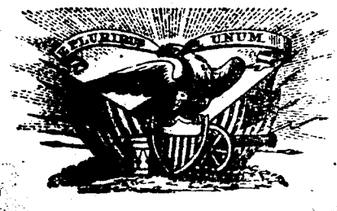

J. B. DAWSON.

SENATEUR,

BERNARD MARIGNY.

REPRESENTANS,

B. Z. CANONGE — J. R. GRYMES
H. PEDESCLAUX — LOUIS ALLARD
CHARLES DAUNOY — J. M. KENNEDY
HORTAIRE ANDRY.

POUR LE CONGRES,

Premier District—CHS. GAYARRE,

Troisième District—**J. WALKER.**

☞ *L'élection aura lieu Lundi 7, Mardi 8, et Mercredi 9 Juillet.* ☜

L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
" Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 4 JUILLET 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 4 juillet.

☞ Vu la solennité de la fête de ce jour, l'ABEILLE ne paraîtra pas demain.

La Fayette n'est plus!

Un des soutiens de l'indépendance américaine, l'illustre LAFAYETTE, vient de terminer son utile et glorieuse carrière, le 20 de mai dernier. C'est un 4 de juillet que Jefferson et Adams sont morts: faut-il que ce soit à un pareil jour que nous soit imposée la tâche pénible d'annoncer la perte de l'un des plus fermes soutiens de cette indépendance dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire. Honneur et gloire au héros de Brandy-wine, au grand patriote des deux mondes.

Des lettres de New-York, reçues ici, annoncent l'arrivée du *Sullus-Richards*, parti de Liverpool le 23 mai: c'est probablement par cette voie que l'on a appris la nouvelle de la mort de La Fayette.

DERNIERE ASSEMBLEE REPUBLICAINE!!!

Une assemblée républicaine doit avoir lieu SAMEDI à la Salle Davis. Tous les partisans de la cause antiaristocratique sont invités à s'y rendre. Serrons les rangs au moment de l'élection, et montrons à nos adversaires que l'esprit du bien public ne s'attiédit point chez les amis de Dawson.

LE 4 JUILLET.

LIBERTE' INDEPENDANCE.

Combien les souvenirs que rappellent ces mots élèvent l'âme; et combien ils sont consolans pour ceux même qu'affligent les excès auxquels se portent les gens qui les comprennent mal! C'est à l'instant des élections qu'il est utile de se reporter vers ces temps où l'amour de la patrie enfanta tant de miracles de dévouement! Evoquons pour un instant la mémoire de ces grands citoyens qui fondèrent l'union américaine; et, prenant pour modèle leur inébranlable patriotisme, voyons de haut la mission qui nous est imposée. C'est aux travaux des Washington, des Franklin, des Jefferson; et de tant d'autres dont les noms resteront à jamais chers au peuple, que nous sommes redevables des institutions qui nous régissent; de ces institutions d'où procèdent tous nos droits, même celui d'élection; le plus souverain, le plus auguste de tous. Sachons donc en user, de ce droit, avec la dignité d'un peuple, et non avec la fougue de l'esprit de parti.

Laissons, avec dédain, tout ces moyens inspirés par la haine, mais en pratique par l'astuce et la bassesse! Soyons équitables, soyons loyaux; en un mot, soyons citoyens!

Deux compétiteurs se présentent pour occuper la première magistrature de l'Etat. Tous deux jouissent d'une égale considération; tous deux se partagent, en cette ville, et presqu'également, les vœux de leurs concitoyens. Examinons leurs droits, respectivement à nos opinions politiques et aux leurs; rendons nous compte des motifs qui nous font pencher pour l'un ou pour l'autre; et que la vanité ne soit pour rien dans notre ardeur à soutenir l'élection de celui qui ne nous paraîtrait pas le plus digne.

Le parti chez qui la violence, les injures, les calomnies, se sont multipliées, nous semble annoncer moins de confiance en son bon droit que chez celui qui la modération et le raisonnement, cherchent à convaincre, et non à imposer l'opinion. Que l'on consulte les feuilles de nos adversaires; et que l'on juge de quelle part viennent les sarcasmes, les diatribes, les personnalités! Que prouvent toutes ces aberrations du bon sens; sinon, que l'inquiétude et le malaise dévorent les organes du parti qui nous est opposé.

L'on accuse les intentions des partisans de la démocratie, et l'on s'obstine à voir dans les expressions plus ou moins hyperboliques de *renversement, de destruction* de l'aristocratie, une sorte de conjuration contre les riches et les heureux du jour. Qu'ils se rassurent! le triomphe des opinions libérales ne saurait amener ni troubles, ni regrets. C'est par une bonne direction donnée à l'administration; c'est par la juste distribution de la justice; c'est par l'obtention de meilleures lois; que nous comptons détruire et renverser ce qui n'est pas en harmonie avec nos institutions démocratiques; et c'est au bon sens populaire, à punir, de mépris, et de risée cette aristocratie d'hier dont nous avons donné naguères la définition.

Marchons donc au Temple, pour nous serrer la main dans un beau jour; que nos banquets civiques respirent le plaisir et la joie. Dawsonistes et Whitistes, réunissons nous! nous tous amis des institutions libérales, pour célébrer le grand jour de la proclamation de la liberté, de l'indépendance de l'Amérique; et aussi, sans doute, du monde entier. Et si Dawson vient en frère, au sein de notre cité hospitalière, partager et nos sentimens et nos plaisirs; que tous ses amis se promettent en lui le soutien de ces mêmes principes qu'ils admettent dans les fondateurs de l'Union! Que ceux qui lui sont opposés, ne voient en lui, qu'un Concitoyen dévoué; qu'un soutien de la liberté et de l'indépendance!!!

LE PEUPLE EN MASSE CRIANT: *HUZZAH POUR DAWSON!*

Le peuple s'est ébranlé; déjà ses nombreuses cohortes s'avancent au combat. La joie qui se peint sur tous les visages semble être le présage de la victoire éclatante qu'il va remporter. Toutes les bouches répètent à l'envi le nom de Dawson. Le peuple fait cause commune pour répondre au défi qui lui a été porté par le parti qui représente l'aristocratie; alors il n'y a plus de doute, son triomphe est assuré. Mais, autant il est fort, autant il est calme; semblable à un lion qui méprise les insultes d'un chétif animal, il rit des menaces de tous ces pygmées qui ont osé le provoquer, à toutes les phrases pompeuses du parti Whiteis, il répond par un *Huzzah pour Dawson*. Là se borne son éloquence. Le peuple que les Whitistes veulent au mépris parcequ'il ne connaît ni la rigoureuse étiquette, ni les règles du langage recherché qu'on ne lui a jamais enseignées, est guidé par son bon sens qui ne le trompe pas, et il en sait assez pour distinguer ses véritables amis de ces faux frères qui, dans ces occasions solennelles affectent de se glisser dans ses rangs, parcequ'ils sentent qu'ils ont besoin de lui. Mais il ne se laisse pas prendre à des pièges si grossiers. Il a ses chefs de file, en qui, il a confiance parce qu'ils ne l'ont jamais trompé; ce sont ceux là qu'il suit; quand aux autres, il les repousse comme des traîtres.

Ainsi, ce serait en vain qu'on lui ferait le plus pompeux éloge de M. White, il sait à quoi s'en tenir à ce sujet. Son vote sera pour le général Dawson, il ne veut pas de Mr. E. D. White, parce qu'il n'a pour appui que des hommes qui méprisent le peuple; et il ne peut pas en douter, puisque dans toutes leurs paroles, puisque dans tous leurs discours, ils n'ont cessé de vomir contre lui les injures les plus grossières. Quel cas peut-il faire de ces hommes qui se disent bien élevés et qui ne connaissent pas même les règles de la politesse? que doit-il penser d'un parti qui, parcequ'il se voit perdu, a recours aux impertinences, aux propos les plus déplacés et aux calomnies les plus infâmes? Il prouve assez par là, ce parti, ce dont il serait capable, si le pouvoir pouvait tomber entre ses mains; mais c'en est fait, le peuple a déclaré hautement que Dawson serait son gouverneur. Dawson sera donc élu, malgré les vociférations, malgré les menaces, malgré les injures, malgré les calomnies de ses adversaires qu'il a vaincus en opposant à leurs vociférations, le calme; à leurs menaces, l'urbanité; à leurs injures, la douceur; à leurs calomnies, la vérité.

Oui, peuple, tu es grand! Oui, peuple, tu es généreux! Oui, peuple, tu es vrai! Voilà pourquoi, reconnaissant dans Dawson, ces vertus qui le caractérisent, tu as dit: Dawson sera notre gouverneur, HUZZAH POUR DAWSON!

Le peuple voter pour White et non pas pour Dawson? pauvre peuple! qu'elle idée l'on a de toi!

Voici venir, ce jour tant désiré, lorsque des hommes libres vont encore être appelés à exercer un des plus beaux de leurs droits! s'il fait s'en rapporter au dire de chacun et au bruit répandu parmi nous, tout semble nous pronostiquer le succès, et un victoire couronnée par la plus faible majorité bientôt nous allons voir s'évanouir les folles espérances de nos adversaires: le peuple, éclairé par ce pouvoir infaillible qui ne trompe jamais, n'aura bientôt qu'une mission, qu'une voix pour entonner l'hymne de triomphe et de gloire! il ne nous reste plus qu'à l'avertir des pièges qu'on lui prépare, et à le garder contre les promesses hypocrites qu'on a mangé jusqu'à sans doute pas de lui faire pour obtenir son suffrage; tant est faible ce parti qui lutte contre le général DAWSON! Ainsi de jour de notre prospérité dans toute sa plénitude, tenons nous fermes, mes amis, non pas quand il s'agira de débiter dans les carrefours, ou de se prendre aux cheveux pour appuyer son opinion, car le faible seul, doit recourir à de pareils moyens, et nous n'en avons pas besoin; mais quand il faudra se présenter au poll: comme l'homme vraiment brave qui ne déploie son énergie qu'alors qu'il est dans l'arène, et que le glaive a quitté le fourreau.

Que nos amis donc, sans perdre le tems à se répandre en belles promesses, s'évertuent à l'envi pour effectuer la nomination, de notre candidat, et qu'après la victoire, on n'ait pas à dire d'aucun d'eux, qu'il est "comme ces greffiers de maire qui se croiraient les pères des enfans dont ils n'ont que dressé l'acte de naissance."—Puisse les partisans de M. Dawson ne pas se reconnaître dans le portrait suivant tracé avec tant de vérité par un philosophe de notre siècle.

"L'homme sans caractère a une âme sans physionomie; c'est à dire une de ces âmes communes, qui ne se distinguent par aucun trait particulier. Je le compare à l'argile molle qui se prête à toutes sortes de formes, sans résistance et sans effort; ou plutôt à l'acier qui n'a pas encore acquis par la trempe l'élasticité et le ressort. Je ne redoute pas la haine d'un homme sans caractère; je n'attache pas non plus un grand prix à son amitié; s'il devient mon ennemi, il n'a pas la patience d'ourdir une trame pour me nuire, de mûrir un projet pour se venger. S'il est mon ami, il a je dois le croire, la bonne volonté de me servir, mais toujours le moindre obstacle l'arrête au moment de la réaliser."

UN CREOLE.

(*Communiqué.*)

Moyens employés par les habitans sucriers de la paroisse de St.-Bernard, pour obtenir des votes en faveur de M. White.

Ces jours derniers je me trouvais dans la paroisse de St. Bernard, lorsque M. Evariste Marin, habitant sucrier de la dite paroisse dit à M. Manuel Porteguez, qui tient un cabaret, "si vous votez pour M. Dawson je vous ferez fermer votre cabaret, et tous ceux (en parlant des pauvres habitans) qui voteront contre M. White, n'aurons pas de charron de sucre." Beaucoup d'habitans de cette paroisse, parmi la population pauvre, voudrait bien voter pour le général Dawson, mais, ils disent qu'ils en sont empêchés par les menaces des habitans sucriers; M. Pierre Réau, autre habitant sucrier, dit, l'autre jour, publiquement, dans la pharmacie de M. Dutilhio, que tous ceux de sa paroisse qui voteraient pour le général Dawson, il les ferait périr sous le bâton. Ce propos a été entendu par plusieurs personnes présentes—Ceci n'est qu'un *specimen* des moyens employés par les Whitistes, pour tâcher d'assurer leur élection.

☞ Le nom de l'auteur de cet article pourra être connu, si on le désire.

Monsieur Bayon,

Quoique les plus chauds partisans du juge White, nous n'avons pu lire sans un sentiment d'indignation, l'article ordurier qui a paru ce matin dans le *Mercantile Advertiser*, contre certains candidats pour l'assemblée générale de cet Etat, qui sont en faveur de l'election du général Dawson. L'election du gouverneur ne nous paraît nullement se rattacher à celle des représentans; et nous avons fait imprimer le *ticket* dans lequel figure le nom de M. Pédesclaux, et dont parle l'*Advertiser*, parce que nous l'avons cru plus capable que M. Dixon, de nous représenter; nous connaissons M. Pédesclaux comme le plus chaud partisan du général Dawson et non seulement nous voterons pour lui, mais encore nous ferons usage de tous les moyens honnêtes en notre pouvoir pour le faire réussir; et nous sommes assurés que s'il obtient des amis de M. Dawson le même soutien qu'il recevra de nous, il obtiendra le grand nombre de voix.

NOUVELLES RECENTES DE FRANCE.

La malle d'hier nous a apporté des journaux de New-York, qui donnent des nouvelles de France et d'Angleterre reçues par le *Henri IV* et le *Sovereign*. Nous avons également reçu nos liasses de Paris jusqu'au 15 mai, de Londres et de Liverpool jusqu'au 17. Nous en donnons quelques extraits.

On continuait toujours, à Paris, d'arrêter les gens suspects au gouvernement, et surtout les éditeurs.

Le roi de France, à la date du 14 mai, s'occupe d'affaires avec l'ambassadeur américain.

On croyait que la Chambre des Députés terminera ses travaux le 22, et la Chambre des Pairs le 28 mai. On pensait que la session se terminerait le 29 mai, et que le roi irait en personne dans la chambre pour y prononcer un discours qui convient à l'occasion.

Le correspondant de Bayonne mentionnait qu'un courrier qui avait laissé Madrid le 18 mai, était passé dans la première ville le 10. Il disait que l'emprunt de deux millions sterling se négociait avec le gouvernement espagnol par quatre banques de Madrid.

Les nouvelles de Bayonne du 9 mai, mentionnaient qu'on y avait reçu la copie d'une proclamation de Zumalacarreguy à ce que l'on supposait, où il expliquait ses motifs pour se déclarer indépendant, et pour proclamer les quatre provinces du Nord, en républiques confédérées. Les troupes de ce chef et celles de Quesada étaient restées deux jours en présence près d'Estella. Quesada ayant abandonné sa position, est dirigé sa marche sur Layrogno, Zumalacarreguy était venu se taquer El Pastor. La fusillade entendue par les courriers à Bergara a dû s'engager entre les troupes de ces deux chefs.

A Bayonne, le 10 mai, deux courriers, l'un du cabinet, l'autre du commerce, étaient arrivés de Madrid, qu'ils avaient quitté le mercredi à deux heures du matin. De Madrid à Bergara ils n'avaient pas rencontré un seul carliste; mais entre cette dernière place et Irun ils avaient été arrêtés trois fois, sans qu'il se présentât rien de désagréable. En passant à Bergara, ils avaient entendu un feu vif, et on se battait le 7 mai entre Onuta et Mondragon. Il était bien connu que les troupes de la Reine avaient battu les Carlistes, mais l'on ne savait rien de particulier, excepté que le combat avait été désespéré.

NEW YORK, 18 Juin.

Le paquebot du Havre, le Henry IV, capitaine Castoff, arriva hier au soir, apportant des dates de Paris et du Havre jusqu'au 19 mai.

Elles ne contiennent, dit le *Courier & Enquirer*, rien d'important qui ne nous soit déjà parvenu par la voie de l'Angleterre. Nous nous sommes contentés de traduire, à cause de l'intérêt que le malheureux accident de Toulon a excité, le début qui a eu lieu à ce sujet dans la chambre des députés. C'est du Constitutionnel que nous avons fait notre traduction, parcequ'il circonstancie mieux et qu'il est plus correct que les autres papiers de Paris.

Extrait des débats de la Chambre des Députés de France le 7 Juin.

Mr. Eschasseriaux. Comme je suis à la tribune, dit l'orateur, je demanderai au ministre de la marine quelque explication sur un évènement récent qui est venu aujourd'hui à la connaissance du public. Le jour de la fête du roi, une frégate américaine, en vue du port de Toulon, tira sept boulets de canon sur la frégate française le Suffren, qui était à l'ancre dans la rade, et tua deux hommes de l'équipage qui étaient sur le pont.

Quelque pénible que soit cet évènement, il est sans doute l'effet de quelque erreur, mais comme il est de nature à inquiéter l'esprit public sur nos relations avec les Etats-Unis; il exige quelque explication de la part du gouvernement, que je demande maintenant en présence de la chambre.

Mr. de Rigny, ministre des affaires étrangères dit: Il n'est que trop vrai qu'un évènement malheureux, je dirai même un accident maladroit vient d'arriver dans le port de Toulon, car on ne peut pas imaginer qu'un bâtiment étranger en célébrant la fête du roi, sans un port français ait eu l'intention de tirer à boulet sur un de nos vaisseaux, et si nous n'avions pas de preuve à ce sujet, je pourrais lire à la chambre une lettre adressée par le commandant de la frégate au préfet maritime. (lisez) (lisez).

La lettre écrite en anglais est conçue dans les termes suivans:

Monsieur: c'est avec la plus profonde douleur que j'apprends à mon retour de Marseilles, (car messieurs, vous savez que le capitaine de la frégate américaine était à Marseilles dans le moment;) le triste évènement que vient d'arriver par la faute de la frégate United States, en tirant un salut en l'honneur du jour. Il m'est impossible de vous exprimer ce que j'éprouve à cette occasion. Pour bien le comprendre, Monsieur, mettez vous s'il vous plait un moment à ma place, et en même tems, recevez l'assurance que je vous donne avec la plus parfaite sincérité que tous les officiers et marins des deux bâtimens américains à présent à Toulon en sont pénétrés du plus vif regret.

Le maître canonnier, la cause de ce désastre, passe pour un brave et bon officier, mais il ne sert que depuis peu à mon bord; je l'ai fait arrêter pour le faire juger, aussitôt que je me verrai avec l'officier commandant la force américaine. En preuve de vrais sentimens et de la profonde sympathie que nous éprouvons tous dans ce moment, je vous prie Monsieur, de mettre à la disposition des victimes de cet accident les cinq mille francs que nous avons collectés parmi les équipages des navires. (De tous côtés fort bien, fort bien.)

(Signé) REMY BALLARD,
Capitaine de la marine des Etats-Unis,
Commandant la frégate United States.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 17 mai.

La cour des pairs s'occupe constamment de la grande affaire qui lui est soumise. Nous apprenons que les procédés préliminaires sont très avancés, et que l'acte d'accusation pour l'insurrection de Paris se publiera selon toute probabilité avant la fin du mois. Les chambres ont rejeté la loi proposée pour accorder une indemnité à ceux qui ont souffert par les scènes de Lyon.

On écrit de Bâle, en date du 11: On a envoyé des ordres sur tous les points de la frontière de la Suisse, pour en chasser l'entière tout ce qui ne pourrait pas une passeport régulier.

Une lettre partie de Vienne, à la date du 13 mai, rapporte que le colonel Lebel, le ministre de France a été renvoyé, pour ne pouvoir s'accorder avec ses collègues.

Le général Rodil vient de prendre le commandement de l'armée dans les provinces Basques, et sera remplacé en Aragon par le général Diez.

Le général Quesada vient de Madrid, prendre le commandement de la garde; on suppose qu'il est arrivé avec 200 hommes à Bilbao.

La gazette d'Augsbourg 13 contient ce qui suit: "Il est survenu d'une lettre de Vienne. L'ambassadeur de France en Autriche, le comte de Rigny, a reçu des instructions de son gouvernement, qui le rappelle de Vienne. Il est vrai que le comte a fait une démarche en faveur du prince Don Miguel, mais il a agi en cela d'après les ordres de son gouvernement. Nous savons d'ailleurs que la cour de Madrid, le comte de Toreno, et toute la France ne veulent du prince Don Miguel, et que le comte de Rigny a reçu l'ordre de quitter la ville, et de se rendre à Paris. Don Campuzano, envoyé de la Nouvelle Grenade, a reçu, après quelques jours, après avoir obtenu la permission de s'absenter.

Le journal d'Anvers publie une lettre de Hollande, qui rapporte des nouvelles de Sumatra, et dit que le gouvernement de Batavia, en apprenant la mort de Bavin, a envoyé des troupes, et que le chef de Sumatra s'est retiré dans les montagnes, et où tout est à dans la plus grande consternation.

MEXIQUE.

Manifeste du président des deux chambres du congrès général, à la nation mexicaine.

Les présidents actuels des chambres du congrès général de la république mexicaine, dans un tems où la tourmente s'organise et se répand rapidement, ne peuvent se dispenser de remplir, à quelque prix que ce soit les soins devoirs que leur imposent leurs hautes fonctions, et d'exposer simplement à la nation, les évènemens moraux et étonnans qui servent à préparer l'anéantissement absolu du système établi par notre constitution fédérale et gravée en caractères encore plus indestructibles dans le cœur des mexicains. Le congrès général, en vertu de la faculté qui lui est expressément accordée par la constitution, a prorogé à trente jours utiles ses sessions ordinaires de cette année, et faisant usage d'une autre faculté semblable, il a suspendu les sessions prorogées. Il est clairement que celui qui a la faculté de proroger un acte jusqu'à un certain terme, et qui possède aussi le pouvoir de suspendre dans le tems de la prorogation, a par conséquent le pouvoir de tirer l'acte suspendu jusqu'à la fin du tems de la prorogation, c'est en vertu de ce raisonnement que le 31 du mois de mai passé, les chambres se réunirent, pour reprendre l'exercice de leurs fonctions, et convinrent de suspendre leurs sessions pour remplir les six jours qui manquaient au complément des trente jours utiles pour lesquelles elles étaient prorogées.

Dans le moment où l'on ne s'y attendait pas, il arrive le même jour 31 du mois, l'ordre aux présidens des chambres de signer les communications réunies sous le No. 1, quoiqu'il y eût plusieurs heures que le président de la chambre des députés, reçut celle qui concernait. Voilà pourquoi cette dernière chambre ne peut avoir connaissance de la résolution à laquelle se rattachent les communications où le pouvoir exécutif refuse de reconnaître les actes qui émanaient des députés réunis, et se trouve dans la nécessité absolue de les citer à comparaître devant lui le premier du courant, à 10 heures du matin; sur ces entrefaites la chambre du sénat a entrepris de déclarer, et a déclaré en effet qu'il y avait lieu à accusation contre le secrétaire des dépêches, responsable de la signature qu'il avait apposée aux dites communications. Mais déjà il n'y avait plus de limites pour les attentats dirigés contre la représentation nationale; et comme celui qui tombe dans un abîme, en trouve un autre qui s'ouvre encore pour le recevoir; le pouvoir exécutif a dû imaginer que les terribles conséquences de la première attaque si brusque et si imprudente ne pouvaient s'éviter que par la destruction complète de la représentation nationale. Voilà pourquoi, le premier du courant à 7 heures du matin, son excellence le président de la république fit violemment enlever les clefs des salles et bureaux des deux chambres, et repousser par la force ennemie les premiers députés qui s'étaient présentés en vertu de la citation qui leur en avait été faite, jusqu'à ce qu'à la fin tout le monde eut connaissance de cet évènement horrible.

Le président de la chambre des députés fit la réclamation qui s'agrège au no. 2; et la réponse burlesque qu'il a reçue, paraît dans le document no. 3.

Les étroites limites de manifeste ne permettent pas aux présidens actuels de se livrer à toutes les tristes et graves réflexions qu'offrent d'eux-mêmes les faits rapportés, et de faire l'application de toutes les conséquences qui s'en peuvent déduire. A plus forte raison ils n'iront pas se dégrader, ni offenser l'illustre nation mexicaine, à réfuter les ridicules et misérables sophismes dont les séducteurs et les flatteurs d'un magistrat égaré veulent se servir pour persuader au public une fausse affectation, que ces violences extraordinaires ne se sont employées que pour défendre la constitution, et la faire rigoureusement observer. Ces génies dangereux pensent-ils faire croire à la nation comme ils ont osé le publier d'un ton sublime d'oracle, duquel ils s'étaient déjà servis pour annoncer d'autres évènemens, que le congrès général n'est aujourd'hui ni en session, ni en recès, quoiqu'une de ces deux situations soit essentielle au système, et nécessaire à la constitution; que ce que l'on peut dire entre ces extrémités forcées, c'est que le congrès n'existe pas de fait ni ne peut exister de droit; qu'avec le congrès est aussi expiré le conseil du gouvernement; que non seulement ce conseil, mais que tout le système et que toute la nation sont retombés dans l'état primitif, que tout le pouvoir de la confédération se trouve aujourd'hui concentré entre les mains de Don Antonio Lopez de Santa Anna, exactement par la même anomalie qui a rendu la nation indépendante en 1821: en un mot, que tous ces actes de délires sont conformes à la constitution fédérale, et qu'ils parviennent de la plus pure et de la plus simple obéissance à cette même constitution. Quelle audace sans exemple!

Quand l'on a l'effronterie de manifester au public une si terrible confusion dans ses idées, un si grand renversement de principes, craindions-nous que les sensés ne découvrent pas la turpitude des sophismes dont, sous prétexte de soutenir la constitution, on se sert pour la renverser? Que l'on propose les questions que l'on voudra; que l'on multiplie les difficultés; que l'on fasse valoir les obligations et les scrupules. La constitution fédérale fait partie de la langue nationale; elle parle aux oreilles et au cœur du peuple avec plus de force et de clarté que tous les faux commentaires du pouvoir arbitraire. Les articles 64, 69, 71, 73 et 165, embrassent tout ce que la subtilité peut inventer, et semblent s'être conçus dans le dessein de renverser tous les sophismes dirigés contre la constitution, et de la rétablir dans de justes limites à la branche exécutive en dépit des efforts qu'elle ferait pour surmonter son pouvoir. Le sens littéral de ces articles proclame que sous aucun rapport, sans aucun sens, sous aucun titre d'observation, ni même dans le cas d'un doute bien fondé et bien raisonnable, la branche exécutive n'aura de fonction ni de voix qui contredise les résolutions du congrès; et qu'à plus forte raison, elle ne pourra pas se servir d'artifices si grossiers pour se substituer au pouvoir législatif et fouler aux pieds avec tant d'ignominie qu'elle l'a fait, la représentation nationale.

Voyez l'admirable raisonnement. Le congrès général se sert de ses facultés pour suspendre et continuer les sessions; c'est dit-on pour tromper la nation; on a été jusqu'à avancer que la seule suspension de la session, c'est-à-dire l'exercice d'une faculté constitutionnelle si expresse et si importante, est un abandon que le congrès fait des peuples, et que par cette abandon, les liens qui les unissent au congrès se trouvent naturellement dissous, et qu'ils sont rentrés dans tous les droits de leur liberté primitive.

Etonnons-nous de ces doctrines publiées par des écrivains payés par le pouvoir exécutif aux frais du trésor national, quand nous voyons que le pouvoir exécutif lui-même a entrepris de faire croire que les mouvemens qui se sont excités et qui s'excitent encore chez certains peuples, doivent se rapporter à ses lois appelées de réforme, qui leur ont fait craindre pour la religion que leur ont transmise leurs ancêtres, et que leur assure le parti constitutionnel! Ferait-on croire que jamais la nation ait pu condamner comme contraire à la religion qu'elle veut conserver dans sa splendeur, les lois qui ont servi de prétexte aux mouvemens révolutionnaires? La nation peut-elle adopter cette idée, sans renoncer à la science et aux principes de cette religion si sainte et si adorable? Le pouvoir exécutif peut-il se persuader à lui-même, et à plus forte raison aux autres, que la nation se trouve plongée dans une ignorance si déplorable? A-t-il bien réfléchi sur l'importance de ce qu'il dit, quand il avance que la nation mexicaine s'est alarmée pour sa religion au sujet de quelques lois qui n'ont pas le moindre rapport? Une nation qui dans quelques années d'indépendance s'est montrée si capable de se mettre en peu de tems au niveau des plus civilisées, mérite-t-elle de paraître à leurs yeux comme une horde de fanatiques, encore incapable de connaître la vraie religion, et ce qui lui appartient? Voilà ce que le gouvernement de la nation mexicaine lui dit pourtant: Il le dit à la face de tous les représentans de cette nation dans le congrès général; il le dit aux honorables législatures des états; voilà ce qu'il s'est proposé de persuader à la nation elle-même. Il croit qu'elle doit tout souffrir au prix de quelques instans de gloire. Elle en a de plus brillant encore. La nation connaît tous les peuples de la terre, et se connaît elle-même. Elle sait la distance qu'il y a entre le fanatisme et la superstition, et elle n'ignore pas les moyens qu'emploie dans tous les tems le despotisme pour consolider son opinion et son puissance. Elle sait que c'est la place des représentans de remédier le plus tôt possible des égarements, et que c'est celle de Don Antonio Lopez de Santa Anna d'être que le premier magistrat de la république. Les présidens actuels de deux chambres se sont contentés de rapporter le objet dont ils étaient chargés auprès du peuple mexicain, pour la défense qu'on leur a faite, n'ont pu expliquer les raisons de leur conduite, et de l'usage des autres faces très que la constitution leur a accordé. Si les présidens actuels ont à souffrir pour avoir soulevé un coin du voile, et mis en évidence quelques vérités, le sacrifice sera glorieux. C'est la dignité de la nation qu'ils représentent. Elle ne sera pas outragée avec impunité.

MARIANA GRANDONA,
Président de la chambre des députés.
JOSE MUNES CAERES,
Président du sénat.

Mexico, 4 juin 1834.

COMMERCIAL.

Maghe ou Havre 15 mai.

COTON—Le prix courant sur notre place a continué à prévaloir pendant ces derniers jours sur ces articles, et dans les différentes affaires qui ont eu lieu, on a eu leurs ont été conclues de la manière de la réduction de 5 centimes de nos précédentes ventes. Les ventes ont eu à s'élever à 593 balles, dont 409 Orléans, de la Mobile et Texas, et 184 balles Pernambucs, à 111 francs, 184 balles de St. Domingue, à 117 francs, tout droit payé. Les arrivages ont été assez considérables, et se sont élevés à 673 balles.

Ventes de cette semaine: 3 balles de coton de Siralé, 225 balles Pernambucs, 1 balle Pernambuco à 115 francs, 128 balles Bourbon à 72 1/2.

Du Havre, le 14 mai. Le marché du Havre est calme.

Extrait d'une lettre, datée de Lyon, 11 mai.

Les troubles sont non moins sérieux que ceux de Milan, et ils ont eu le même caractère. Les ouvriers ont voulu imposer aux maîtres, et ils ont commencé par les attaquer, mais grâce aux deux jours de pillage et de barricades, les prix se sont maintenus et leur ont assuré de marchandises; des troupes de ligne et de la garde nationale ont occupé les différentes parties de la ville, et le calme y a été rétabli. Les vignes présentent l'aspect de la plus dévastation.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Hindostan, Patterson, Liverpool, Hagan, Niven & co.
Barque Isabelle, Borga, Matanzas, R. Gloaring & co.
Brick Hibernia, Hopkins, Boston, D. Marston.
Brick Abencerrage, Moya, Havane, A. Garcia, Boyo & co.
Goel Josefa, Dornotes, Vera-Cruz, F. Tio.
Goel Viscaina, Canal, Havane, M. del Acebo.
Goel Fassaie, Amons, Rio Grande, J. Lara.
Goel Nelson, Walton, Laguna, P. B. Cobb & co.

ARRIVES.

Navire Unite, Stavis, McMichael, de Liverpool.
Brick Natchez, Tyler, de New York.
Goel Mexican, Excoffon, de Campêche.
Goel Avanise, Fort, de Matanzas.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Havre, le 11 mai, l'Everett; le 13, le Talan; le 14, la Louisiane.
Arrivé d'ici à Cadix le 22, l'Ariadne.

MONSIEUR SANCHE-SEAU, négociant Urquiros et Bourbon, préviennent le public que son domicile est maintenant rue Carondelet, No. 207, et que sous quel prétexte ses associés tâcheraient de le contraire, dans ce qu'on chargé de rien avoir et payer pour lui.
4 juillet—1f

ON a besoin d'acheter de suite un nègre, de bonne conduite, qui sait bien conduire et bon palefrenier. Il faut absolument nécessaire de jouir d'une bonne réputation. S'adresser au bureau de cette feuille.
4 juil—1

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, le nègre nègre nommé SMOLOTT, se disant appartenir à M. Abraham Bottle, du Bâton Rouge; il est de la taille de cinq pieds six pouces, et ne parle que l'anglais. Le propriétaire est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 5 juin 1834.
pour AS. LUMINAIS, shérif,
W O TROUARD.

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste, un nègre nommé CHARLES, se disant appartenir à Monsieur Powin, du Bayou de Lafourche. Le propriétaire du dit nègre est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 1 juillet 1834.
pour AS. LUMINAIS,
W O TROUARD.
4 juillet—3

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Alexander, mulâtre âgé d'environ 20 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pedescaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 15 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No. 13, le fonds d'une boutique de groceries, appartenant à la succession du feu Palmer Smith.

Conditions de la vente: Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant, de $100 à $300, 60 jours de crédit, et au dessus de cette somme 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,
4 juillet W F C DUPLESSIS.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour de Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Présent Phon. Charles Maurian, juge—No. 7604—*Dans l'affaire de John Pendergrass, contre ses créanciers*—Sur motion de Mr. F. Soulé, avocat du F. E. Desdujais, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que toutes personnes prétendantes déduisent, le mercredi, 16 du courant, ou avant, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds répartis en conséquence. Extrait des minutes.
Bureau du greffier, 3 juillet 1834.
4 juil—3 F BUISSON, dép. greff.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DE JUILLET.

Messrs. Alex Durel, Messrs. E. J. Forstall
Thos. Duplessis, J. H. Field,
Nath'l. Dick, Jas. P. Freret,
Fredk. Frey.

COMITE' D'APPELS

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents*
Messrs. James Dick, A. Quertier.
W. L. Hodge, A. Fisk.
H. C. Cammack, et W. Bogart.
Par ordre de la Chambre,
2 juil Chs. BRIGGS, secrétaire

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
4 juil TIERNAN, CUDDY & Co.

POUR LA HAVANE, (passage seulement.)

Le brick espagnol ABENCERRAGE, capitaine Mora, ayant tout son chargement prêt, et partira le 3 juillet. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
GALCIA, BUYO & Co,
3 juil rue Ste. Anne, No. 34

POUR NANTES.

Le navire MELAYO, capitaine Malisoz, prendra quelques passagers pour le dit port. S'adresser à bord, ou à
30 juin J. MAGER.

POUR NANTES & BORDEAUX.

L'ANNE LOUISE, capitaine Dermandes, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser immédiatement au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à
28 juin J. B. & F. LABATUT.

POUR LA HAVANE.

La goelette espagnole INTREPIDO, capitaine Miguel Hernandez, ayant tout son chargement prêt, partira dimanche, 29 juin. Pour passage seulement, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à GARCIA, BUYO & Co,
2 juin rue Ste. Anne, No. 34.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—

Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu que *Simpson Blossman*, demeur